

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL

Du lundi 19 décembre 2016



Présents : Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Denis JACOTOT, Patrice MANCEAU, Patrizia MOYEUX, Manuela PINSON, Jean-Luc ROYER, Patricia THIBAUT.

Excusés :

Olivier BERNARD, Laurence CALIN procuration à Patrice MANCEAU, Frédéric FERE, Claude GUICHET procuration à Jean-Luc ROYER, Priscilla JOUTY GARCIA excusée, Alexandre LUMINET, Philippe RABAUX.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

Pénalités de retard

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues au marché concernant les entreprises ayant travaillé aux travaux sur le bâtiment de la mairie car le retard pris ne leur est pas imputable.

Caution studio

Le Conseil Municipal décide de rembourser aux locataires du studio situé 3C rue de l'Eglise leur caution de 310 € ; l'état des lieux établi l'a été sans réserve.

Augmentation des heures de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Depuis le mois de septembre, les réunions hebdomadaires de préparation des NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques) ont été déplacées pour permettre la présence de l'ATSEM. Le Conseil Municipal décide de pérenniser cette situation et d'augmenter les heures annualisées de l'agent de 1 h 30 par semaine.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Conseil Municipal complète la délibération prise le mois dernier par la création de 3 groupes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Loyer bassin n°2

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2016, 2017 et 2018 le prix du loyer à 1 000 €.

Groupement d'achat d'énergie

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement d'achat d'énergie (électricité-gaz) mis en place par le SICECO (Syndicat InterCommunal d'Energie de la Côte d'Or).

La séance se termine à 20 h.

INFORMATIONS

Vente de bois sur pied

La commune met en vente, au prix de 6 € le stère façonné, du bois situé parcelles 68 b 1, b2 ; 69 b1, b2 et le reste de la parcelle 64. Inscriptions en mairie du 10 au 19 janvier 2017.

Repas des aînés

Le 10 décembre dernier, le CCAS organisait pour la 1^{ère} fois un repas dansant pour nos aînés. Devant le succès et l'enthousiasme des participants, le principe sera reconduit l'année prochaine.